

*Présidence*

Mardi 19 mars 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **TGC : premières indications de rendement**

Conformément à l'agenda économique, fiscal et social du 21 août 2014 qui engage l'ensemble des formations politiques du Congrès, à l'exception du groupe UC-FLNKS et Nationaliste, non signataire, la TGC a été instaurée en vue de favoriser la baisse des prix, de rationaliser et rendre plus transparente la fiscalité et de maintenir son rendement.

Ainsi, les sept taxes et droit (TGI, TBI, TFA, TP, THN, TSS, droit proportionnel de la patente) qui généraient 51 milliards de francs de rendement fiscal ont été remplacés par une TGC à quatre taux 3 %, 6 %, 11 % et 22 %.

La marche à blanc instaurée entre 2017 et 2018 a permis de vérifier les assiettes et le rendement global de la TGC. Il pourrait se répartir trimestriellement comme suit :

➤ 1 <sup>er</sup> trimestre	:	11,8 milliards de francs
➤ 2 <sup>e</sup> trimestre	:	12,9 milliards de francs
➤ 3 <sup>e</sup> trimestre	:	12,8 milliards de francs
➤ 4 <sup>e</sup> trimestre	:	13,6 milliards de francs
		-----
		51,1 milliards de francs

Au terme de cinq mois de mise en place de la TGC (1<sup>er</sup> octobre 2018), la DSF est en mesure d'évaluer le rendement de la TGC à taux plein du 4<sup>e</sup> trimestre 2018.

Le rendement non encore définitif, puisque 550 déclarations n'ont pas encore été enregistrées, s'établit à 13 milliards de francs, soit un montant légèrement inférieur au rendement escompté, mais qui devrait être atteint dès que l'ensemble des déclarations aura été enregistré.

Même si ce rendement apparaît conforme à nos prévisions, il est prématuré d'extrapoler ce résultat sur l'ensemble de l'année 2019, et d'affirmer qu'il pourrait être supérieur aux prévisions.

La TGC étant assise sur la consommation des ménages, des entreprises et des collectivités, seul le développement de l'activité économique est susceptible de faire progresser son rendement.